

...

## 4) Propositions du Conseil administratif

### 4.1 Budget 2014 – vote :

Le président passe la parole à M. Locher.

#### Déclaration de M. Jean Locher du 14 novembre 2013 relative au budget 2014

*Mesdames et Messieurs, j'aimerais ce soir vous rappeler les principales lignes directrices qui ont porté le Conseil administratif à présenter devant vous ce projet de budget 2014.*

*Un budget c'est une série de chiffres, mais ces chiffres ont un impact important sur nos communiers, sur les employés communaux, sur votre Conseil. Ces chiffres se basent sur des réalités: ce sont nos infrastructures, nos bâtiments communaux, notre environnement, tous nos services administratifs, y compris notre Police municipale, toute notre action sociale et culturelle à l'attention de notre population, soit globalement notre espace de vie.*

*Les axes de réalisation de ce budget ont été les suivants :*

- *La récolte des informations*
- *Les options et les choix politiques*
- *Les options et les choix devant les changements*

*A la base du processus budgétaire, l'ensemble des services communaux a fait une analyse critique de ses besoins respectifs, tout en exprimant des souhaits quant à ses projets. Il y a ce qui est indispensable et ce qui est en plus. Le Conseil administratif a pu passer en revue l'ensemble des rubriques budgétaires au peigne fin, lors d'une journée passée en commun avec l'ensemble des responsables de services, ainsi que le responsable des intendants et le secrétariat du service technique. Ce ne sont bien évidemment pas eux qui font le budget communal, mais ce sont eux qui ont la meilleure connaissance du détail des besoins de la commune. Inclure dès à présent dans le budget un événement qui est très prévisible est une garantie de pouvoir faire fonctionner la commune correctement. Ce sont également eux qui peuvent venir avec des propositions ou des nouveautés auxquelles le politique n'aurait pas pensé, et qui sont à intégrer dans le budget.*

*Nous avons également recherché de l'information vers vous. En passant en revue le budget dans chaque commission, nous nous sommes assurés d'une meilleure communication avec le conseil municipal. Le fait qu'il y a eu peu de demandes de*

*changement est un signe de solidité et de cohérence de ce budget. Maintenant, chaque commission a eu une information exhaustive sur les prévisions de dépenses dans ses différents domaines de compétence. Il est plus facile pour vous de nous interroger sur nos actions car vous avez discuté avec nous sur ce que nous comptons faire en 2014.*

*La récolte d'informations concerne également le département cantonal des finances. Constatant que ce dernier a affiné ses estimations, nous avons trouvé cohérent de reprendre au franc près ses prévisions. Ainsi, près de la moitié du budget, soit la quasi-totalité des entrées sont définies.*

*Nous devons également avoir une oreille attentive aux recommandations de nos réviseurs. Tout d'abord parce que ce sont des professionnels de la finance et que leurs recommandations sont censées. Mais nous devons également éviter de nous retrouver chaque année avec les mêmes remarques. Ainsi, la surévaluation des réserves sur les immeubles communaux est une situation que nous devons régler dans le but de ne plus être épinglés dans le rapport de révision présenté ces prochaines années.*

*Ainsi, ce budget intègre la synthèse des « inputs » des collaborateurs de la commune, des membres du Conseil Municipal des différentes commissions, des autorités de contrôle, ainsi que du département cantonal des finances.*

*Une fois ce travail fait, force est de constater qu'il nous reste peu de liberté dans le budget mais que nous avons utilisé cette liberté pour des options politiques.*

*Ceci m'amène à vous présenter les principales options politiques pour 2014.*

- a. *La principale et première option est l'engagement d'un 6<sup>ème</sup> Agent de Police Municipale. Cette volonté est d'avantage la conséquence d'une priorité qu'une fin en soi. Nous sommes en effet confrontés à une situation sécuritaire préoccupante. Par ailleurs, les compétences des polices municipales se sont élargies avec la nouvelle loi, et dans un même temps, les missions de la gendarmerie ont été redéfinies. Ainsi, par cet engagement, nous affirmons notre volonté de renforcer la Police municipale de Chêne-Bougeries. Avec un 6<sup>ème</sup> APM, c'est la présence sur le terrain qui sera augmentée, c'est la communication avec les habitants qui s'intensifiera, c'est le temps de réaction en cas d'appel qui sera réduit et c'est également la collaboration avec les communes voisines qui sera facilitée en renforçant la Police municipale de Chêne-Bougeries.*
- b. *Le second axe stratégique est l'augmentation des grands travaux sur les bâtiments communaux. Force est de constater que les travaux de rénovation ont tendance à devenir des transformations totales des immeubles. A l'image de l'amélioration thermique de la façade de l'école de la Gradelle qui devient un chantier de plusieurs millions et dont la gestation prendra presque une*

*législature. La réponse politique à cette réalité législative est d'augmenter les investissements d'entretien sur les bâtiments. Cette façon d'entretenir nos immeubles en restant sous le radar des autorisations de construire devra permettre de conserver des immeubles en bon état à moindre frais. Je ne peux pas garantir actuellement que cette stratégie sera applicable à 100% dès 2014 mais ce qui est sûr c'est qu'aucun projet important qui serait initié aujourd'hui ne se réalisera dans l'année du budget. Pour rappel, pour tout prestation sur nos bâtiments, nous cherchons à nous assurer de prix compétitifs.*

- c. *Il y a une troisième réalité à laquelle ce budget doit répondre. C'est l'augmentation des prestations externes. Cette augmentation est due à l'observation que de plus en plus de projets demandent des prestataires externes spécialisés. Que ce soit des experts pour une rénovation délicate, ou que ce soit un avocat pour un différend avec un communier ou un employé, nous prévoyons de faire d'avantage appel à des mandataires. Ce mode de faire est également une façon de ne pas engager la commune à long terme pour suivre une tendance qui pourrait être éphémère. Nous jugeons réaliste, pour le budget 2014 et sans doute 2015 de répondre de cette façon à l'inflation des demandes d'études et d'analyses, souvent dictées par des obligations légales auxquelles la Commune ne saurait se soustraire. Si cette mode devrait devenir un mouvement de fond, la commune pourra toujours engager les spécialistes pointus dont elle a besoin dans le futur. Dans ce cadre, la structure de la comptabilité de la commune est un cas particulier. En 2012, une réorganisation de ce service a été faite. Actuellement, nous sommes pleinement satisfaits du fonctionnement et des dépenses de ce service. Nous ne voyons pas de raison de changer de structure pour ce département pour 2014. Par contre, nous ne voulons pas généraliser ce système à d'autres services.*
- d. *La 4ème priorité concerne les dépenses sociales, les différentes subventions, et la politique de la petite enfance. On constate ici une grande stabilité des dépenses prévues. Ce budget inclut le maintien du 0,7% dévolue à l'aide au développement. Cette constante est un signe de confiance dans vos commissions. En effet, la grande majorité de ces montants sont discutés en commission sociale, culture, ou jeunesse. Le Conseil administratif désire vous laisser la main sur ces engagements et ne pas modifier la politique actuelle. Il vous est toujours possible d'influencer ces montants en refusant une subvention ou en proposant un crédit complémentaire pour un nouveau projet. La politique de la petite enfance, bien ancrée avec la mise sur pied de son service propre, induit évidemment des coûts supplémentaires, en raison de la nouvelle politique de l'écolage selon les revenus, et l'échelle des salaires identique pour les divers personnels des institutions de la petite enfance subventionnées par la commune.*
- e. *La 5ème priorité est l'adaptation de la structure de l'administration communale. Nous avions prévu de mettre en place un système de contrôle*

*interne, de revoir le règlement du personnel. Le récent rapport de la cour des comptes et ses nombreuses recommandations nous encouragent à poursuivre dans cette voie. En effet, la mise en place de ces recommandations couvre une large partie des sujets que nous voulions traiter. Ainsi, dans ce domaine, le calendrier et les priorités est dicté par la cour des comptes. C'est également à la lumière de ces recommandations que seront traitées les adaptations des traitements du personnel.*

- f. *Enfin, dans le cadre de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement, comme vous l'avez constaté, et sous le contrôle de M. Karr, le budget 2014 est placé sous le signe de la continuité.*

*Pour résumer, ce budget est le fruit d'une écoute large, de diverses réflexions poussées sur les mutations de notre environnement législatif et juridique, sur la continuation de la politique financière passée. Nous vous recommandons de l'accepter pour assurer le fonctionnement de l'administration. Vous avez, durant toute l'année, la possibilité de proposer de nouveaux projets sous la forme de motions ou de revenir sur des subventions dans les commissions.*

Le président remercie M. Locher de cet exposé qui a deux mérites : celui de la clarté et celui d'un niveau de détail qui est, selon lui, nécessaire. Il cède la parole à M. Pictet, président de la commission Finances.

M. Pictet indique que la commission Finances a étudié le budget et l'a accepté par 3 voix pour, 3 abstentions et 2 refus.

Le président ouvre la discussion.

Mme Hochuli avait demandé, lors de la dernière préparation du budget, de séparer les votes relatifs aux jetons de présence du Conseil municipal et du Conseil administratif. Cela n'a pas été fait, mais elle l'a vu trop tard pour le faire remarquer plus tôt. Depuis le début de sa carrière politique, elle a toujours refusé le versement des jetons de présence pour le Conseil municipal, puisqu'elle considère qu'il s'agit d'un service civique que les conseillers municipaux doivent rendre. Elle s'abstiendra donc de voter les jetons de présence du Conseil municipal. Mme Hochuli aborde ensuite le sujet du budget. Force est de constater que le budget 2014 ne varie pas des budgets 2012 et 2013. On n'y voit ni une stratégie politique – le Conseil municipal vient d'avoir un petit aperçu d'une stratégie politique, mais cela manquait entièrement jusqu'à présent –, ni une maîtrise des coûts. Comme les années antérieures, l'augmentation est de 5 %, ce qui représente 15 % depuis trois ans, c'est-à-dire depuis le début de la législature. Il n'y a pas d'explications pertinentes pour justifier cette augmentation. Le Conseil administratif dit qu'il faut engager des APM supplémentaires, mais il n'explique pas quelle stratégie il poursuit en ce qui concerne la sécurité et quelles pourraient être les options afin de diminuer les coûts - par exemple : une étroite collaboration avec les

autres communes, une diminution des charges administratives, etc. Mme Hochuli serait d'accord d'accepter l'augmentation des charges de la sécurité si des arguments et des raisons pertinentes étaient présentés. Dire simplement que Chêne-Bougeries est dans le peloton de tête des communes qui se font cambrioler n'est pas un argument satisfaisant. Les mêmes arguments valent pour la culture et les loisirs. Une augmentation de 11,64 % n'est pas justifiable. Même si Chêne-Bougeries est considérée comme une commune riche, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas maîtriser les coûts. Le canton transfère de plus en plus de charges sur les communes – raison de plus pour avoir une gestion rigoureuse.

Mme Hochuli relève que, comme les deux années précédentes, des provisions ont été dissoutes afin de couvrir le budget de fonctionnement. C'est vrai, une diminution des provisions a été demandée par les réviseurs. Néanmoins, les montants ainsi dégagés devraient servir à des rénovations dans le parc immobilier, avec une approche économique et écologique, et non à la couverture du budget de fonctionnement. De cette sorte, il est facile d'équilibrer un budget. Nous laissons un lourd héritage à nos successeurs. Un jour, quand il n'y aura plus de provisions à dissoudre, il faudra augmenter le centime additionnel pour couvrir les charges, et cela parce que nous avons mal géré les deniers publics et n'avons pas fait d'effort pour maîtriser les coûts. Pour une commune de tendance à droite, c'est un pas inimaginable. Mme Hochuli s'opposera farouchement à une augmentation fiscale, si nécessaire avec un référendum comme à l'époque où les libéraux ont ainsi obtenu gain de cause avec l'aide de la population. Ce budget lui laisse un goût amer. Le Conseil administratif ne veut pas prendre en considération des remarques et suggestions qui ont été faites lors de l'examen des deux derniers budgets. Rien n'a changé. Le Conseil administratif se moque des souhaits d'une grande partie des élus. On appelle cette approche une « dictature démocratique ». On se croirait dans une ancienne république soviétique et non dans une commune libérale-radicale, ce qui est fort décevant et déroutant. Pour ces raisons, Mme Hochuli s'abstiendra lors du vote.

Mme Sobanek remarque en préambule qu'il est difficile de prendre la parole après une intervention aussi étoffée et qui ne manque pas d'humour. Le groupe Socialiste tient d'abord à remercier le personnel de la commune et les conseillers administratifs d'avoir fait ce grand travail. Ilalue également l'envie de transparence qui a été exprimée, mais regrette que ce sentiment d'avoir travaillé de façon complètement transparente ne soit pas partagé par tous les conseillers municipaux. La dernière fois, Mme Sobanek a donné l'exemple du paléontologue en possession d'un os, cette fois-ci elle parlera plutôt de « saucissonnage ». Les conseillers municipaux ont eu droit à un petit bout de saucisson en séances de commissions, mais il leur a clairement manqué la vue d'ensemble du budget et la vision politique qui a prévalu à la prise de décision. Ce soir, ils ont obtenu un peu plus d'informations, mais ils auraient voulu en disposer plus tôt. Il leur manque également le moment précis où ils auraient pu intervenir pour d'éventuelles propositions de changement. Le groupe Socialiste regrette également que, par souci de la sphère privée, il n'a pas été possible de connaître les traitements

concernant certains postes. Il est d'usage, dans les entités publiques, de définir une fonction pour un poste et que ce poste corresponde à un traitement dans une échelle de traitement laquelle est publique. Par exemple, pour les enseignants du canton, tout le monde peut savoir que tel enseignant, après tant d'années d'activité se situe en telle classe et gagne tant. Or, à Chêne-Bougeries, c'est le secret total. Il y a là une certaine opacité : les conseillers municipaux doivent regarder l'ensemble du budget pour savoir ce qui a été dépensé en honoraires externes ou en traitement hors frais relatifs au personnel communal.

Pour l'élaboration du prochain budget, Mme Sobanek demande, au nom du groupe Socialiste, que les conseillers municipaux puissent avoir une vision d'ensemble du budget à un moment donné et qu'il soit clairement dit quand ils peuvent formuler leurs propositions, dans telle étape de la discussion du budget. En effet, il leur est difficile d'émettre une proposition de changement en commission parce qu'ils n'ont pas la vision de l'ensemble du budget. Le groupe Socialiste souhaite également une plus grande recherche de synergies et de collaboration avec les deux autres communes des Trois-Chêne, en vue d'une plus grande cohésion régionale. Les événements récents qui se sont passés dans les trois communes démontrent qu'il faut qu'elles collaborent, pour la sécurité, mais également pour la mobilité. Le groupe Socialiste salue l'engagement d'un sixième APM parce qu'il a toujours réclamé davantage d'APM puisqu'il croit plus dans la présence de personnes sur le terrain que dans les caméras. Mme Sobanek termine son intervention en signalant qu'il y aura probablement une abstention concernant ce vote du budget – l'assemblée connaît sa position relative à la taxe professionnelle, qui reste la raison pour laquelle, en principe, elle s'abstient. Mais le groupe Socialiste compte deux autres membres qui voteront comme leur conscience le leur dicte.

M. Spinelli souhaite d'abord remercier M. Locher pour la présentation du budget telle qu'elle vient d'être faite. Jusqu'à ce soir, le budget était souvent présenté au Conseil municipal comme une sorte de conséquence inéluctable : les services ont besoin de « tant », on chiffre et on reporte machinalement leurs besoins dans le projet de budget, on prend les estimations de l'administration fiscale cantonale et on regarde ce qui se passe. Le reproche avait été fait de ne pas avoir connaissance des grandes lignes politiques en commission, d'étudier tout de suite le détail du budget et d'avoir des discussions nourries sur de petites sommes plutôt qu'en fonction d'une vision globale. Ce qui a été présenté ce soir expose les lignes politiques qui conduisent à établir le budget que les conseillers municipaux ont sous les yeux. Comme ils ne sont jamais contents, ils auraient voulu idéalement l'avoir avant que le budget ne passe dans les commissions, pour comprendre ce qui motive les grandes lignes du budget.

M. Spinelli relève que M. Locher a dit qu'il était attentif aux demandes et aux propositions du Conseil municipal. Il y a deux ans, la majorité du Conseil municipal avait émis des « pistes de réflexion » – appelons-les comme cela parce qu'il ne s'agissait en aucun cas de solutions toutes faites, qui auraient eu une prétention

d'exhaustivité ou d'exactitude. M. Spinelli énonce trois de ces propositions. Il y avait des dépenses plus mesurées dans la culture, même si les chiffres énoncés à l'époque dans l'annexe n'étaient pas corrects (cela a été mentionné tout à l'heure). Il y avait la possibilité de regrouper certains achats au niveau des communes. M. Spinelli croit même se souvenir qu'un conseiller municipal PLR avait dit que certaines idées étaient frappées au coin du bon sens, ce qui laisse penser qu'il y avait peut-être quelque chose de bon dans cette proposition. Enfin, et cela a aussi été mentionné tout à l'heure, il y avait la possibilité de rechercher des synergies dans les ressources intercommunales, notamment au niveau de la sécurité. M. Spinelli ne sait pas si ces propositions sont passées aux oubliettes ou si elles ont été étudiées.

M. Locher remarque que M. Spinelli fait allusion à la deuxième déclaration qui avait été signée par les groupes MCG, Socialiste, Vert'libéraux et Verts de Chêne-Bougeries. Bien évidemment, le Conseil administratif a essayé de tenir compte d'un certain nombre de pistes de réflexion. Certaines ne sont pas réalisables, comme les sociétés mixtes qui ne peuvent être réalisées en une législature. M. Spinelli a évoqué la problématique de la culture; mais le conseiller municipal qui avait mis ce point dans la déclaration avait omis de préciser que la position 3 comprend, outre la culture, le sport et les autres loisirs – il y avait une incompréhension sur ce qu'englobait la part de 18 % dévolue à la culture, on pensait que la commune allait organiser des spectacles pour plus de CHF 5,7 millions. M. Spinelli a parlé de l'intercommunalité. Les conseillers administratifs des trois communes ont des réunions régulières. Mais force est de constater qu'avoir une seule Police municipale pour trois communes se heurte à des problèmes d'organisation, des problématiques de territoire, des problèmes pratiques. Ce n'est donc pas réalisable en l'état. Les pistes de réflexion qui étaient utilisables rapidement ont été intégrées, et les autres restent des pistes de réflexion. L'ensemble des remarques ont été prises en compte; M. Locher les a d'ailleurs toujours avec lui, il les a presque apprises par cœur.

Mme Grandjean-Kyburz a déjà informé le Conseil municipal qu'une convention a été signée avec la commune de Chêne-Bourg concernant des patrouilles mixtes sur Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries le samedi soir. Une convention a également été signée avec Vandœuvres.

Lorsque M. Favarger est entré dans cette salle, il ne savait pas ce qu'il voterait concernant le budget de la commune. Il s'est maintenant fait une idée; l'exposé fort détaillé de M. Locher et les remarques, à son avis très pertinentes, de Mme Hochuli l'y ont aidé. Dans sa décision de vote, il essaiera de faire la part des choses et d'éviter une réaction émotionnelle qui pourrait être causée par ce qu'il pense être une méfiance au sein de certains membres du Conseil municipal. Il trouve dommage qu'apparemment, il n'y ait pas une meilleure collaboration. Ce qu'on entend est évidemment parcellaire, et on ne peut pas prendre une décision sur la base de rumeurs. Mais il espère que sa volonté, en tant que doyen du Conseil municipal, soit entendue lorsqu'il demande qu'il puisse y avoir un apaisement et qu'on ne soit plus ici dans une espèce de cour de

récréation concernant certains sujets. M. Favarger s'abstiendra lors du vote. Il a presque envie de voter contre le budget, mais il s'abstiendra pour la simple raison qu'il trouve que la commune a déjà assez souffert suite au refus d'un budget précédent. Il n'a pas envie de recommencer l'exercice, car il pense que la commune s'en sortirait de nouveau avec passablement de blessures.

M. Le Guern salue d'abord la présentation, ce soir, de lignes directrices qui ont fortement manqué aux conseillers municipaux pendant la préparation du budget, ce qui les a contraints à faire de la spéléologie dans les chiffres pour essayer de retrouver quelles étaient les lignes directrices qui apparaissent lorsqu'ils comparent les chiffres du budget avec les chiffres de l'année précédente. Néanmoins, il aurait préféré que ce soit fait avant ce soir et que de réels échanges aient pu avoir lieu concernant ces choix. Globalement, M. Le Guern rejoint la plupart des positions de Mme Hochuli. On constate une augmentation des charges pour la deuxième année consécutive à un niveau nettement supérieur à celui des indicateurs économiques globaux. Cette augmentation significative des charges a été contrebancée par des recettes fiscales qui sont celles que donne le canton mais qui restent hypothétiques et qui restent à ajuster. Avec les reprises de provisions sur immeubles et la diminution temporaire du niveau des amortissements (il y a en effet très peu d'amortissements par rapport aux amortissements de l'année dernière), cela a permis de donner l'apparence d'un budget équilibré. L'augmentation des charges résulte d'un choix politique qui a consisté à augmenter de façon drastique les dépenses de certains secteurs, la sécurité en particulier puisqu'on constate une augmentation de plus de CHF 1'000'000.– sur deux ans, et notamment une augmentation de 67 % pour la Police municipale. Cette augmentation d'allocations à quelques secteurs privilégiés, qui est déjà en soi discutable, n'a pas été accompagnée par une diminution des allocations attribuées à d'autres secteurs. Il n'y a pas eu d'arbitrages sur le reste du budget, qu'on a laissé dans les mêmes proportions qu'auparavant. Et malheureusement, si les recettes fiscales, elles, sont aléatoires, les nouvelles dépenses sont pérennes – M. Le Guern pense notamment aux embauches. Cela laisse présager, pour le cas où les recettes fiscales n'atteindraient pas le niveau escompté, des décisions difficiles à prendre dans l'avenir.

Contrairement à ce qui a été dit dans le dernier Conseil municipal, M. Le Guern ne veut pas faire de cogestion. Il considère que les choix budgétaires sont bien du ressort du Conseil administratif et que le Conseil municipal doit voter le budget. Mais voter un budget, ce n'est pas valider l'exactitude comptable d'un tableau de chiffres. Voter un budget, c'est approuver les lignes directrices qui ont guidé le Conseil administratif dans ses choix, c'est approuver les choix politiques qui ont été faits pour privilégier un secteur plutôt qu'un autre et, enfin, c'est confirmer qu'on estime que les chances de réalisation de ce budget sont raisonnables. Pour sa part, M. Le Guern n'approuve pas certains des choix politiques qui ont présidé à l'élaboration de ce budget et il ne croit pas que les chances de réalisation de ce budget soient suffisamment étayées. Pour ces raisons, il votera contre le budget proposé.

M. Pictet souhaite remercier M. Locher et l'ensemble du Conseil administratif pour le travail qui a été effectué. Jamais le Conseil municipal n'a eu une présentation du budget aussi étayée, aussi claire, aussi transparente, et autant d'explications complémentaires données durant tout le processus. M. Pictet a par conséquent de la peine à comprendre les remarques relatives à un éventuel manque de transparence. Il aimerait remercier également l'ensemble du personnel communal qui a participé à l'élaboration de ce budget de façon très intense. Il souhaite ensuite rappeler que pratiquement 90 % des charges comprises dans ce budget sont imposées à la commune. La marge de manœuvre du Conseil administratif est donc pratiquement inexisteante quant à l'utilisation de 90 % des dépenses. Sa marge de manœuvre se résume à 10 %, pour lesquels des lignes extrêmement claires ont été établies, en particulier concernant la sécurité. Peut-être que certains se moquent de la sécurité, mais pas M. Pictet, qui a été cambriolé à quatre reprises et qui pense que l'engagement d'un sixième APM, même si cela ne va pas peut-être pas véritablement effrayer les cambrioleurs, n'est pas totalement inutile. Selon M. Pictet, ce budget est acceptable et doit même être salué. Le groupe Libéral-Radical acceptera donc le budget proposé.

Après avoir fait déjà le tour de la moitié de l'hémisphère ici, M. Rappaz annonce que le MCG se mettra d'accord pour voter ce budget et simplifier la tâche au Conseil administratif.

Pour sa part, le président tient à remercier le Conseil administratif et les services de la ville de Chêne-Bougeries pour le travail réalisé. C'est un travail de fond, c'est un travail de qualité, indépendamment de ce qu'on en pense par rapport à son orientation politique. Le président remercie également les membres du Conseil municipal pour la qualité, la justesse et la pondération de leurs interventions. Les demandes énoncées portent plutôt sur la temporalité que sur le fond – et il y a là probablement un message clair qui est délivré au Conseil administratif.

La parole n'étant plus demandée, le président passe aux votes des différents objets :

**- des indemnités et frais aux conseillers municipaux et administratifs**

Le président passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

M. Locher n'a pas de remarque particulière à formuler.

Le président ouvre la discussion.

Mme Sobanek relève que les conseillers municipaux et les conseillers administratifs ont certainement lu dans la « Tribune de Genève » l'article concernant les traitements des conseillers administratifs des différentes communes. Ils ont certainement vu que Chêne-Bougeries ne se situait pas nécessairement dans le haut de la fourchette ni tout à fait dans le bas. Il faudra peut-être réfléchir à l'opportunité d'augmenter les indemnités

des conseillers administratifs de la commune de Chêne-Bougeries, qui seront appelés à travailler beaucoup plus avec l'administration pour satisfaire aux cinquante-et-une recommandations de la Cour des comptes. Mme Sobanek pense qu'il faudrait également songer à réfléchir aux jetons de présence des conseillers municipaux. Ce sont là des propositions relatives à l'élaboration du prochain budget.

La parole n'étant plus demandée, le président propose de soumettre les deux objets à un seul vote, puis donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**INDEMNITÉS ET FRAIS AUX CONSEILLERS  
MUNICIPAUX ET ADMINISTRATIFS**

Vu le projet de budget pour l'année 2014,

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DÉCIDE**

**1. par 18 voix pour et 3 abstentions**

De fixer le montant des indemnités et frais alloués au Conseil administratif à CHF 191'500.–.

**2. par 18 voix pour et 3 abstentions**

De fixer le montant des indemnités et frais alloués pour les séances du Conseil municipal à CHF 54'000.–.

**3. par 18 voix pour et 3 abstentions**

De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2014 suivantes :

02.300 Indemnités aux Conseillers administratifs  
01.300 Indemnités aux Conseillers municipaux

**- de la taxe professionnelle : taux de dégrèvement**

Le président passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

M. Locher n'a pas de remarque particulière à formuler.

*Arrivée de M. Karr à 21 h 30.*

Le président ouvre la discussion.

Mme Sobanek ne voudrait pas décevoir les conseillers municipaux – ils dormiraient mal, ils penseraient qu'elle est malade ou qu'elle a complètement changé d'orientation politique et qu'elle demande son adhésion au PLR ou au MCG. Elle ne va pas les décevoir parce qu'elle souhaite qu'ils dorment d'un sommeil tranquille, rassurés. Ils connaissent l'opposition du groupe Socialiste concernant le dégrèvement de la taxe professionnelle. Cela fait onze ans que Mme Sobanek siège au Conseil municipal, cela fait onze ans qu'on lui dit que la taxe professionnelle sera bientôt abolie. Et cette taxe n'est toujours pas abolie. Mme Sobanek pourra donc peut-être continuer les deux prochaines années à dire que la commune de Chêne-Bougeries devrait encaisser la taxe professionnelle. Elle souligne que la taxe professionnelle a la particularité de concerner deux années. S'il fallait réajuster le budget, si par malheur les rentrées fiscales diminuaient et qu'il n'était pas possible de comprimer des postes parce que des engagements pérennes ont été faits, la commune aurait peut-être besoin de cet argent. La position de Mme Sobanek est connue, elle est en faveur de l'encaissement de la taxe professionnelle au moins à 50 %.

Le président remercie Mme Sobanek. Dans un monde en mouvance, il est bon de pouvoir avoir quelques références.

M. Bauduccio relève que la Confédération demande depuis des années aux quarante-et-une communes de Genève qui perçoivent encore la taxe professionnelle de l'abolir. Il s'agit d'un vestige de l'ère napoléonienne. À la fin de la législature, on fêtera les deux cents ans de l'entrée de Genève dans la Confédération. Il serait temps de supprimer cette *Genferei* qui n'a que trop longtemps duré. *Secundo*, cette taxe est inique puisqu'elle se base sur des paramètres qui n'ont rien à voir avec la taxation. *Tertio*, les entreprises paient déjà 24 % d'impôts, ce qui est tout de même relativement élevé quand on sait la concurrence à laquelle ces dernières sont confrontées depuis quelques années. M. Bauduccio invite donc tous les conseillers municipaux à refuser la taxe professionnelle.

M. Fassbind ajoute deux arguments à ceux évoqués par M. Bauduccio. Il y a peu d'entreprises sur Chêne-Bougeries. Si on a une vision à long terme de la commune qui devrait s'intégrer dans l'agglomération genevoise, cette proportion devrait augmenter. Dans ce contexte, offrir un petit plus aux entreprises ne constitue pas particulièrement un désavantage. Deuxièmement, garder fermée une vanne de revenus financiers que la commune peut activer relativement facilement est aussi une façon de répondre à des préoccupations comme celles exprimées par M. Le Guern lequel disait plus tôt que ce budget comportait beaucoup d'incertitudes. Si la situation devait vraiment se péjorer, la commune aurait toujours une façon assez simple de trouver quelques sous. Pour ces raisons et celles mentionnées tantôt par M. Bauduccio, le groupe PLR refuse que la

commune de Chêne-Bougeries impute la taxe professionnelle et approuve un dégrèvement maximum.

Mme Sobanek remarque, comme les années précédentes, que la commune pourrait mener une politique de soutien aux petites PME. Elle est sensible à l'argument de M. Bauduccio, il y a certainement quelque chose à faire par rapport aux 24,5 % d'imposition en vigueur pour les entreprises autochtones, en comparaison à certains dégrèvements dont bénéficient les sociétés multinationales. Mme Sobanek souhaiterait que sa commune ait une politique plus proactive par rapport aux petites PME, qui ont besoin de soutien. Ce chantier pourrait peut-être être ouvert cette année.

M. Borda d'Agua rappelle que la taxe professionnelle a été instaurée au moment où Genève faisait partie du Département du Léman. Les troupes françaises sont parties le 13 octobre 1813. Deux cents ans plus tard, il est temps de libérer Genève aussi de la taxe professionnelle.

M. Fassbind relève qu'il a été question plus tôt de gestion soviétique. Il constate que Mme Sobanek veut prendre l'argent aux entreprises pour aider les entreprises. La vision libérale consiste plutôt à libérer les entreprises, pour qu'elles puissent bien accomplir leur travail de formation – travail qu'elles font déjà puisqu'elles engagent des apprentis, forment des stagiaires.

M. Favarger relève qu'il existe d'autres survivances napoléoniennes, par exemple le pouvoir centralisateur de l'Etat qui est bien plus grand que dans d'autres cantons. En ce qui concerne la taxe professionnelle, il souhaite rappeler qu'il s'agit d'une des rares impositions qui échappent par définition à la fraude fiscale. La taxe professionnelle est peut-être inique, mais elle est forcément encaissée.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE – TAUX DE DÉGRÈVEMENT**

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DÉCIDE**

**par 16 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention**

1. De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2014 à 100 %.

Mme Sobanek remarque, en guise de clin d'œil, que la loi citée date de 1887. A l'époque, Staline était déjà né mais il n'y avait pas encore d'administration stalinienne.

- **de la taxe professionnelle : montant minimum à percevoir**

Le président passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

M. Locher signale que la loi oblige de percevoir un montant minimum de CHF 30.–, raison pour laquelle ce montant est proposé et non pas CHF 0.–.

Le président ouvre la discussion.

Mme Sobanek souligne que le travail administratif est pratiquement le même, que la commune encaisse ou non la taxe professionnelle.

M. Fassbind craignant des réactions de la part d'entreprises, propose de conserver ce montant relativement réduit.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE – MONTANT MINIMUM À  
PERCEVOIR**

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DÉCIDE**

**par 16 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions**

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2014 à CHF 30.–.

**- du budget administratif**

Le président passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

M. Locher n'a pas de remarque particulière à formuler.

La discussion ayant déjà eu lieu, le président donne lecture de la délibération. Il propose de soumettre les trois objets à un seul vote.

**BUDGET ADMINISTRATIF POUR L'ANNEE 2014**

Vu le budget administratif pour l'année 2014 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 34'971'565.– aux charges et de CHF 35'004'854.– aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 33'289.–,

attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 4'565'187.–, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 4'531'898.–, et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant CHF 33'289.–,

attendu que le nombre de centimes additionnel nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2014 s'élève à 34 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 12'531'000.– aux dépenses et de CHF 0.– aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 12'531'000.–,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 4'565'187.–, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 7'965'813.–,

vu le préavis favorable par 3 voix pour, 3 abstentions et 2 voix contre de la commission Finances lors de sa séance du 28 octobre 2013,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DÉCIDE**

**par 12 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions**

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2014 pour un montant de CHF 34'971'565.– aux charges et de CHF 35'004'854.– aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 33'289.–.

**par 12 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions**

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2014 à 34 centimes.

**par 12 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions**

3. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2014 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.